



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241217-2024-181-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

PUBLIE LE 17 DEC. 2024

N° 2024-181

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ACQUISITION DU VOLUME N°1 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION DL N°251  
ET 254 SIS AVENUE DU HUIT MAI 1945

**Rapporteur** : Mme Tatiana SAUSSEREAU

**Direction et Service** : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)  
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)  
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)  
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)  
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)  
M. PARLOUAR (donne procuration à Mme FORHAN)  
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)  
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)  
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)  
M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)  
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)  
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)  
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)  
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)  
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

**Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE**

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 32  
Nombre de procurations : 17  
Nombre de votant(e)s : 49

SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Plan local d'Urbanisme intercommunal ;

**Vu** l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques en date du 27 mai 2024 ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme émis lors de sa séance du 4 décembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 3 décembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance du 2 décembre 2024.

**Considérant** ce qui suit :

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine des Mordacs, un programme de construction mixant des logements locatifs et des logements en accession a été réalisé à l'avenue du Huit Mai 1945. Ce programme comprend également un local d'activité.

La commune souhaite procéder à l'acquisition au sein de ce programme du Lot de volume n°1 correspondant à un local d'activité d'une surface utile d'environ 870 m<sup>2</sup> ainsi que 4 places de stationnement localisées au sous-sol. Ce local sera destiné à être aménagé par la Ville pour y accueillir une crèche familiale pouvant être adjoindre par un centre de santé.

Un accord est intervenu entre Foncière RU 01/2012, filiale de l'association Foncière Logement, et la commune pour une acquisition de ce local au prix de 1 193 867 € HT auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

**après en avoir délibéré**

**ARTICLE 1 : DECIDE** l'acquisition du local d'activité d'une surface d'environ 870 m<sup>2</sup>, formant le volume n°1 de l'ensemble immobilier cadastré section DL n°251 et 254 sise avenue du Huit Mai 1945 moyennant un montant de 1 193 867 € HT.

**ARTICLE 2 : DIT** que le prix susmentionné sera augmenté de la TVA immobilière au taux en vigueur.

**ARTICLE 2 : DÉSIGNE** l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires – 78 Grande Rue Charles-de-Gaulle– 94130 Nogent-sur-Marne – pour l'assister.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**à l'unanimité,**

**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
M. Bernard GAUDIÈRE

